

BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2022 / 2023

La rentrée scolaire ayant lieu le **JEUDI 01 SEPTEMBRE 2022**, les parents sont priés d'inscrire leurs enfants pour la cantine scolaire les **Mardis 23 et 30 Août** de 13 H à 17 H ou le **Vendredi 26 Août** de 8 H à 11 H.

Le paiement a lieu au moment de l'inscription, en Mairie, Bureau de la Comptabilité, sur la base des tarifs au 01.09.2014, soit pour le mois de SEPTEMBRE :

- 18 repas X 3.35 € = 60.30 € pour le premier enfant
- 18 repas X 3.10 € = 55.80 € pour le deuxième enfant
- 18 repas X 2.75 € = 49.50 € pour les suivants

Il est possible de déposer le bulletin d'inscription, accompagné du chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dans la boîte aux lettres de la Mairie.

L'inscription est obligatoire, même pour les enfants fréquentant régulièrement le restaurant scolaire. Les repas seront à réserver uniquement le mardi de 13 H à 17 H et le vendredi de 8 H à 11 H. En dehors de ces permanences, aucune inscription ne sera prise en compte. Toutefois, il vous sera toujours possible de téléphoner au 03.27.08.72.90 pour toutes modifications.

Fiche de renseignements et état de présence à télécharger sur notre site internet www.corbehem.fr ou à retirer en Mairie

Attention les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

Bulletin d'inscription cantine scolaire 2022/2023

M. ou Mme. (Nom des parents)

Adresse :

Téléphones (**obligatoire**) : fixe :

Portable père : Portable mère :

Adresse mail :

Inscrit son (ses) enfant(s) à la CANTINE SCOLAIRE 2022/2023 :

Nom & Prénom de l'enfant	Classe et nom de l'enseignant

Jours de présence à la cantine (cocher la ou les cases)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnellement